

DEFINITION DE L'INTERET
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUD ALSACE LARGUE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 COMPETENCES OBLIGATOIRES	3
2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES	4

Approuvé par délibération du conseil communautaire n° C20230402 du 13 avril 2023

1 COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'AC-TIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Signalétique verticale et aménagement d'aires de loisirs, de parcours pédestres entre les communes membres ;
- ✓ Aménagement et entretien de futures bases de loisirs intercommunales ;
- ✓ Aménagement, gestion et entretien du relais nautique situé sur les communes de Danne-marie et Wolfersdorf ;
- ✓ Aménagement, entretien, extension, actions d'animation des lieux d'accueil touristiques appartenant à la communauté de communes ;
- ✓ Mise en place de la charte intercommunale de développement et d'aménagement servant de base à la mise en œuvre de programmations annuelles d'actions négociées avec l'en-semble des partenaires institutionnels ;
- ✓ Création et élaboration d'un GERPLAN ;
- ✓ Elaboration et animation d'une charte intercommunale en collaboration avec les structures intercommunales voisines ;
- ✓ Acquisition et échange de terrains et d'immeubles nécessaires au développement urbain et économique ; aux équipements collectifs ; à la protection du patrimoine, de la faune et de l'environnement ;
- ✓ Les Z.A.C. nouvelles et répertoriées dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Sundgau ou schéma de secteur et qui cumulent les critères suivants :
 - Ne sont pas des Z.A.C. à vocation économique (lesquelles relèveront du bloc de compétence développement économique) ;
 - Répondent aux priorités de développement de la communauté de communes et nécessitent l'exercice de plusieurs compétences intercommunales ;
 - Ont une surface minimale de 10 hectares.

1.2 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les activités commerciales nouvelles dont la zone de chalandise et le rayonnement couvrent le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui ne concurrencent pas d'autres activités commerciales existantes et de même type ou objet commercial sur le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui s'installent dans les zones d'activités intercommunales ;
- ✓ Les activités commerciales et la politique du commerce en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est.

2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

2.1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'entretien, l'extension, la gestion du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE) d'Altenach ;
- ✓ Les actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie à destination du grand public ;
- ✓ Le soutien technique, la participation ou la réalisation d'aménagement, d'équipements ou d'études visant à la maîtrise de la demande d'énergie ou à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de projets d'initiative publique.

2.2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DONT LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La location, la gestion, l'entretien des logements dont la communauté de communes est propriétaire ;
- ✓ L'étude et la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

- ✓ L'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux à la demandes des communes ;
- ✓ La mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui peuvent en découler ;
- ✓ La gestion de plusieurs logements d'urgence et à vocation sociale propriétés de la communauté de communes destinés prioritairement aux personnes défavorisées, en situation d'urgence ou en situation de solliciter l'octroi d'un logement social ou d'un logement à loyer modéré.

2.3 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs suivants :

- ✓ La salle d'activités sportives intercommunale appelée Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) située à Dannemarie ;
- ✓ L'école de musique de la région de Dannemarie.

Seront d'intérêt communautaire la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs propriétés de la communauté de communes.

2.4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.4.1 Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil dédié à la petite enfance suivantes :
 - Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois le Bas
 - Relais Petite Enfance (RPE)
- ✓ La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite Section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois le Bas et Pfetterhouse, le matin.
- ✓ La gestion de restaurants scolaires de la Petite Section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour,
- ✓ La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite Section au CM2 dans des locaux appartenant à la CCSAL

- ✓ La gestion d'un service d'animations Jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

2.4.2 Actions en faveur des personnes âgées :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La M.A.R.P.A de la largue : dans le cadre du contrat de bail qui lie la Communauté de Communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A., la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du château à Seppois le Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.
- ✓ Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

2.4.3 Actions tout public :

Est d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

2.5 CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les voiries communales et rues au droit de la dernière maison d'habitation desservant les bâtiments intercommunaux dédiés aux activités sportives, à l'environnement et au tourisme ;
- ✓ Les voiries concourant à l'optimisation des crues et à la protection des populations au risque d'inondations et pouvant être inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) III amont, Doller et Largue - TRI agglomération mulhousienne ;
- ✓ Les voiries communales desservant principalement les équipements liés à la collecte des déchets verts ;
- ✓ Les parkings et aires de stationnement existant dédiés aux compétences intercommunales et matière d'environnement (éducation à l'environnement, au covoiturage, au déploiement des véhicules électriques et bornes de recharge, etc.) et activités culturelles d'intérêt communautaire ;

- ✓ La création et l'aménagement d'itinéraires ou tronçons cyclables interconnectant les communes membres à l'itinéraire cyclable EuroVélo 6 situé sur le territoire communautaire ou en lien avec le schéma départemental d'itinéraires cyclables du Haut-Rhin.

44 COMMUNES - 22 800 HABITANTS

Altenach / Bollersdorf / Balschwiller / Bellemagny / Bernwiller / Bréchaumont / Bretten / Buethwiller
Chavannes-sur-l'Etang / Dannemarie / Diefmatten / Eglingen / Elbach / Eteimbes / Falkwiller / Friesen
Fulleren / Gildwiller / Gommersdorf / Guevenatten / Hagenbach / Hecken / Hindlingen / Largitzen
Magny / Manspach / Mertzen / Montreux-Jeune / Montreux-Vieux / Mooslargue / Pfetterhouse
Retzwiller / Romagny / Saint-Cosme / Saint-Ulrich / Seppois-le-Bas / Seppois-le-Haut / Sterenberg
Strueth / Traubach-le-Bas / Traubach-le-Haut / Ueberstrass / Valdieu-Lutran / Wolfersdorf